



RAPPORT D'ENQUETE SUR  
LA RESOCIALISATION DES  
FEMMES DETENUES

**Mars 2022**

---

# SOMMAIRE

---

<b>RESUME EXECUTIF</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>I. NOTE METHODOLOGIQUE</b>	<b>8</b>
<b>II. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS</b>	<b>11</b>
1.Effectif des femmes détenues à la période du 21 au 25 février 2022	12
2.Disponibilité des activités de réinsertion dans les Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC)	14
3.Besoins effectifs des femmes détenues en matière d'activités de réinsertion	17
<b>III. RECOMMANDATIONS</b>	<b>19</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>22</b>

---

Promouvoir, Protéger et  
Défendre les Droits de l'Homme

---

# RESUME EXECUTIF

---

Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) a réalisé une enquête portant sur la perception de la resocialisation des femmes détenues . Cette tâche a été exécutée par les agents de la Commission Centrale du Conseil National des Droits de l'Homme et ses unités opérationnelles sur la période du 21 au 25 février 2022.

L'enquête a couvert dix-huit (18) Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) sur les trente-quatre (34) que compte le pays.

Cette activité qui a porté sur un échantillon de cent quatre-vingt-six (186) femmes détenues a eu pour trame de fond "l'occupation au quotidien des femmes en milieu fermé"; en d'autres termes comment les femmes dans les prisons de Côte d'Ivoire passent-elles leur journée ?

Dans l'univers carcéral national, chaque MAC a sa particularité relativement aux occupations de leurs pensionnaires (les femmes détenues).

Cette disparité, constitue dans bien des cas une vulnérabilité pour les femmes pendant leur détention et à la fin de leur peine.

Relativement à ses missions, le CNDH fait des recommandations au Gouvernement, et en particulier aux Autorités en charge de l'Administration Pénitentiaire en vue de contribuer à l'amélioration des conditions des femmes détenues.

---

# INTRODUCTION

---

Pour les personnes condamnées à une peine de prison, la réinsertion devrait commencer dès le premier jour d'incarcération avec la réadaptation sociale, et se poursuivre à la sortie de prison. C'est ce que préconise un ensemble de règles, énoncées dans les instruments internationaux relatifs à l'incarcération. Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (**PIDCP**) dispose que le but essentiel du régime pénitentiaire est l'amendement et le reclassement social des condamnés (article 10.3). L'Ensemble de Règles Minima pour le traitement des détenus (**ERM**) précise très clairement que le but et la raison d'être des peines et mesures privatives de liberté sont en définitive la protection de la société contre le crime et qu'un tel but ne sera atteint que si la période de privation de liberté est mise à profit pour obtenir, dans toute la mesure du possible, que le délinquant, une fois libéré, soit non seulement désireux, mais aussi capable, de vivre en respectant la loi et de subvenir à ses besoins (ERM, Règle 58).

Les principes directeurs sont énoncés dans la deuxième partie de l'ERM (Règles 56 à 64) et portent sur les questions de sécurité, de classement, de soins et de réadaptation.

Aussi, l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté le 21 décembre 2010 la résolution 65/229 portant règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de libertés aux délinquantes (Règles de Bangkok). Ces dispositions promeuvent la prise en compte des spécificités liées aux femmes et aux filles lors de la détention.

*La réinsertion sociale en milieu carcéral signifie l'accompagnement moral, professionnel et éducatif de la personne incarcérée par le recours au travail, aux moyens éducatifs et culturels et aux loisirs qui existent en prison<sup>2</sup>. Il s'agit de répondre aux besoins*

spécifiques des délinquants en prévoyant des programmes relatifs à tout un ensemble de problèmes, dont notamment la toxicomanie, les problèmes mentaux ou psychologiques, la colère et l'agression, susceptibles d'avoir été la cause du comportement déviant. La réinsertion inclut le milieu carcéral, la nature des relations entre le personnel et les prisonniers et le degré de coopération qui existe entre les deux, les mesures prises pour encourager et favoriser les contacts avec la famille, les amis et la collectivité à laquelle la quasi-totalité des prisonniers retournera un jour. En font également partie, les possibilités données aux prisonniers et prisonnières d'une réintégration progressive dans la société, dont les congés (permissions de sortir) et les régimes semi-ouverts.

Les femmes détenues sont soumises à la même réglementation que les hommes. Seules les femmes enceintes et les mères incarcérées avec leur enfant bénéficient d'un régime de détention spécifique « adapté » à leur situation.

C'est donc la femme délinquante dans son univers carcéral qui est l'objet de la présente étude. Il s'agit de porter un regard d'ensemble sur le déroulement de sa journée et de l'environnement dans lequel elle évolue. En outre, un examen du régime de la prise en charge socioprofessionnelle et du traitement de la détenue sera envisagé.

En effet, la prison ne doit pas être pour la détenue une finalité, mais un lieu de rédemption. Pour cela, il s'agira d'envisager les perspectives et se prononcer sur les chances de réinsertion de la femme après un séjour pénitentiaire.

# I NOTE METHODOLOGIQUE

La collecte des données s'est appuyée sur les Commissions Régionales des Droits de l'Homme (CRDH), installées dans les villes du pays couvertes par l'enquête.

Un questionnaire à renseigner destinés à la population cible a été élaboré, puis envoyé aux Présidents (es) des dix-huit (18) CRDH. Il s'est agi pour les agents de faire des visites aux femmes détenues dans les différentes MAC et de glaner des informations, conformément à la grille mise à leur disposition.

Ce travail a été rendu possible grâce à l'appui du personnel de l'Administration Pénitentiaire. Les données recueillies dans les MAC visitées par les équipes des CRDH ont été compilées, analysées et interprétées.

Cette étude fait suite à bien d'autres, réalisées sur les conditions des femmes détenues.

Ce travail de perception sur la resocialisation des femmes détenues, s'est fondé sur les variables suivantes :

- le temps de détention ;
- l'activité exercée avant l'incarcération ;
- l'occupation quotidienne en prison ;
- les formateurs (personnes en charge de l'apprentissage) ;
- le métier souhaité à l'apprentissage.

Les MAC visitées accueillent deux types de femmes : celles qui y sont en tant qu'employées de l'administration : ce sont les éducatrices spécialisées, les surveillantes, les cuisinières qui concourent au séjour du second groupe, c'est-à-dire des femmes incarcérées.

Le premier groupe qui n'est pas l'objet de notre étude, n'est pas à ignorer (fera l'objet d'une prochaine étude), car, il constitue un maillon important dans le processus de resocialisation de la femme délinquante.

Notre enquête met l'accent sur les spécificités du séjour de la femme en prison.

Qu'est ce qui peut expliquer l'absence de programme rigoureux et uniformisé de réinsertion, de réintégration et de réadaptation des femmes ? Telle est la principale question qui oriente cette étude.

## II PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

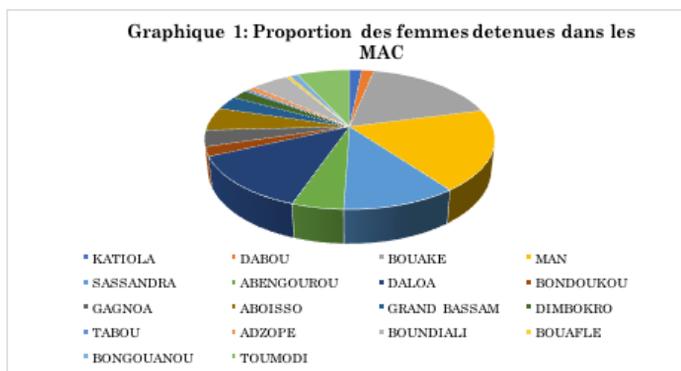
## 1. Effectif des femmes détenues à la période du 21 au 25 février 2022

Le tableau ci-après présente le nombre de femmes détenues dans les dix-huit (18) MAC qui ont fait l'objet de l'enquête.

Tableau 1 : Effectifs des femmes détenues dans les MAC visitées

NO	VILLE	Nombre de détenues
1	ABENGOUROU	09
2	ABOISSO	10
3	ADZOPE	02
4	BOUNDIALI	09
5	BONDOUKOU	04
6	BONGOUANOU	02
7	BOUAFLE	01
8	BOUAKE	33
9	DABOU	03
10	DALOA	24
11	DIMBOKRO	04
12	GAGNOA	07
13	GRAND-BASSAM	06
14	KATIOLA	03

NO	VILLE	Nombre de détenues
15	MAN	35
16	SASSANDRA	20
17	TABOU	01
18	TOUMODI	13
<b>TOTAL</b>		<b>186</b>



## ANALYSE

L'effectif total des femmes détenues dans les MAC visitées est de 186, soit une moyenne de 10.33 femmes par établissement pénitentiaire.

Le peloton de tête ayant les effectifs les plus élevés est composé des villes de Man avec 35 pensionnaires et celle de Bouaké : 33 pensionnaires.

Sassandra et Daloa suivent avec respectivement 20 et 24 pensionnaires.

Les villes de Bouaflé et de Tabou détiennent l'effectif le moins élevé de détenues durant la période de collecte soit une femme détenue dans chacune des MAC.

## **INTERPRETATION**

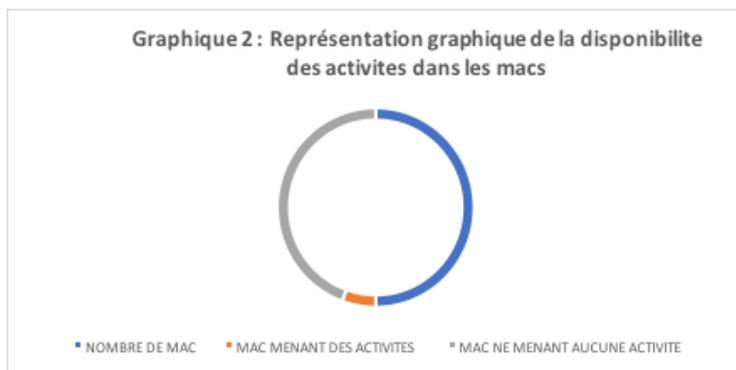
D'un point de vue démographique les villes les plus peuplées ont plus de détenues que les moins peuplées. Cela traduit également que la délinquance féminine est plus élevée dans ces villes que les autres.

La commission d'activités délictuelles par les femmes est donc plus élevée dans les grandes villes que dans les petites villes.

## **2. Disponibilité des activités de réinsertion dans les MAC**

Tableau 2 : Disponibilité des activités de réinsertion dans les MAC

<b>NOMBRE TOTAL DE MAC</b>	<b>MAC NE MENANT AUCUNE ACTIVITE</b>	<b>MAC MENANT UNE ACTIVITE</b>
18	16	2



## ANALYSE

D'après les données collectées, seules deux (2) MAC sur les Dix-Huit (18) visitées mènent des activités à l'attention des femmes pensionnaires.

Les MAC des villes de Bouaké et de Sassandra sont celles qui proposent des activités comme la couture et la coiffure aux pensionnaires.

## INTERPRETATION

Seize (16) MAC sur les dix-huit (18) visitées ne proposent aucune activité aux femmes pensionnaires. Les femmes détenues passent leurs journées entre corvées d'entretien des locaux, la cuisine, la télé et les causeries entre-elles.

Contrairement à la grande majorité des MAC visitées, les villes de Bouaké et de Sassandra proposent des activités de couture et de coiffure.

Cependant, le catalogue d'activités n'est pas varié, les pensionnaires n'ont d'autres choix que de se contenter de ce qui est proposé à défaut de se tourner les pouces.

L'oisiveté dans les prisons a été pointée du doigt par plusieurs études comme étant un facteur sous-jacent de la criminalisation et de la récidive de certains délinquants (es)<sup>4</sup>.

---

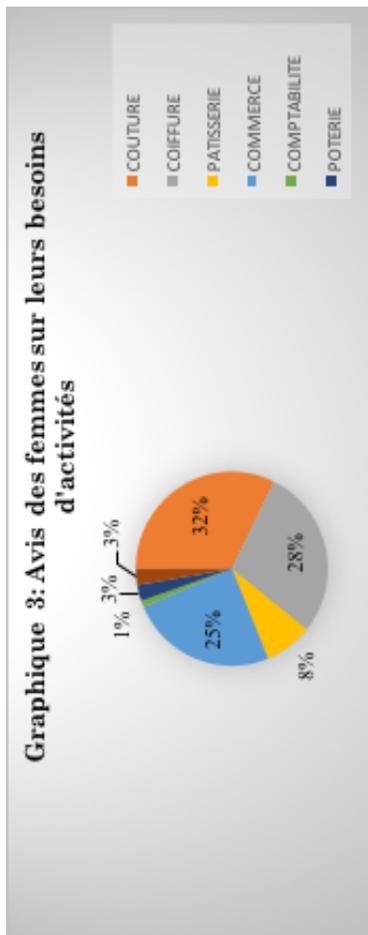
<sup>3</sup> Analyse comparative des données RGPH2014 et de la proportion des femmes détenues dans les MACs

<sup>4</sup> <https://www.20minutes.fr/france/390002-20100310-prison-oisivete-mere-tous-maux> [https://www.lemonde.fr/societe/article/2010/03/10/le-controlleur-general-des-prisons-denonce-l-oisivete-en-detention\\_1316933\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2010/03/10/le-controlleur-general-des-prisons-denonce-l-oisivete-en-detention_1316933_3224.html)

### 3. Besoins effectifs des femmes détenues en matière d'activités de réinsertion

Tableau 3 : Activités intéressant les femmes détenues

Active sollicitée	Couture	Coiffure	Pâtisserie	Commerce	Comptabilité	Poterie ceramique	Non determine
Nombre de detenues	60	53	15	46	02	05	05



## **ANALYSE**

Sur les 186 femmes détenues enquêtées, soixante (60) aimeraient apprendre le métier de la couture, tandis que cinquante-trois (53) ont opté pour une formation en coiffure. Quinze (15) sont intéressées par le métier de pâtissière et quarante-six (46) par le commerce (vêtements, restauration, fruits et autres produits vivriers).

Deux (02) femmes sont intéressées par la comptabilité, cinq (5) par la poterie et la céramique.

Enfin, cinq (5) sont indécises sur le choix d'une activité qu'elles pourraient apprendre.

## **INTERPRETATION**

La majorité des femmes détenues souhaitent apprendre un métier selon leur convenance à l'effet de se prendre en charge à la fin de leur séjour carcéral.

Il règne une incompréhension chez les femmes détenues, relativement aux activités leur permettant de rendre leur séjour instructif et bénéfique lorsqu'elles finiront leur peine.

Pour la plupart, il est important de faire une activité en prison pour ne pas s'ennuyer et sortir de prison avec de nouveaux objectifs.



## RECOMMANDATIONS

L'apprentissage d'un métier leur permettra de mieux se prendre en charge et de tourner le dos à la criminalité.

- **Au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme**

- Construire des établissements pénitenciers pour les femmes,
- Promouvoir auprès des acteurs de l'administration les bonnes pratiques en matière d'administration pénale
- Standardiser l'ensemble des activités de réinsertion sociale à l'attention des femmes détenues dans l'ensemble des MAC,
- Renforcer les capacités des agents de l'administration pénitentiaire sur la réinsertion sociale,
- Mettre à la disposition des MAC le personnel nécessaire à la mise en œuvre d'une réinsertion sociale affective,
- Nouer des partenariats avec les Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) pour la formation professionnelle des détenues,
- Sensibiliser les parents des détenues sur la nécessité du soutien familial,

- **Aux organisations internationales et non gouvernementales engagées dans le domaine carcéral**

- Apporter des appuis techniques à la réinsertion sociale des détenues,
- Renforcer la coopération dans le domaine pénitentiaire pour l'adoption de la politique publique de réinsertion sociale,

- **Aux parents des détenues**

- Soutenir les pensionnaires durant leur séjour carcéral,
- Garder les liens sociaux avec les femmes détenues,
- Accompagner les ex-pensionnaires dans leur réinsertion socio-professionnelle.

---

# CONCLUSION

---

La resocialisation de la femme détenue soulève la problématique de la prise en charge générale du délinquant en milieu carcéral ivoirien.

En Côte d'Ivoire, la faiblesse des moyens et le peu d'intérêt accordé au délinquant concourent à considérer la prison comme "la cité des oubliés", l'endroit où l'on "fait son temps"<sup>5</sup>. L'environnement et le cadre de vie<sup>6</sup> n'offrent pas des perspectives d'apprentissage de métiers à la délinquante. Dans ce contexte, comment peut-on alors apprécier l'utilité de la prison en tant que moyen de reclassement et de réintégration ?

Pour donner à la prison son humanité, il faut mettre en œuvre le volet de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) dont le leitmotiv est de mettre l'homme au cœur de la sécurité.

En définitive, il est urgent de prendre des mesures idoines pour permettre à la prison de jouer véritablement son rôle de correction d'une part, et promouvoir les Droits des Femmes détenues d'autre part.

---

<sup>5</sup> Interview réalisée, par FratMatinfo le 19/08/2020, Monsieur Boubakar Coulibaly Directeur de l'Administration Pénitentiaire déclarait ceci : « La politique de réinsertion des ex-détenus est prévue aux plans conceptuel et structurel. Seulement voilà, l'animation pose quelques difficultés dans la mesure où nous rencontrons un peu de défaillance au niveau des personnes ressources chargées de conduire la politique sur le terrain »

<sup>6</sup> Les maisons d'arrêt et de correction.

